

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an 2021, le 6 Juillet à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mmes : LE BOT Fanny, MILIN Emma, NICOLAS Emmanuelle, MM : AUVRET Stéphane, BARON Jacques, CANN Arnaud, CANN Joël, DELAUNAY René, GAZET Laurent, KEROAS Jean-Marie, LEVIELLE Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PERES Valérie à M. CANN Joël, PHILIP Laurence à Mme NICOLAS Emmanuelle, M. YVINEC Yann à Mme MILIN Emma

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 07/07/2021
Et
Publication ou notification du :
07/07/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BARON Jacques

23_2021 – TARIFS CANTINE 2021/2022

En raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services périscolaires, il est proposé de revaloriser les tarifs de 0.05€. La révision des tarifs s'appliquera à compter du 2 septembre 2021.

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres). Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel. Les tarifs de la restauration scolaire de la commune du TREHOU s'établiront comme suit :

CANTINE	VARIATION	REPAS REGULIER	ABSENCE NON JUSTIFIEE	INSCRIPTION TARDIVE	ADULTE	ENFANTS EXTERIEURS	REPAS FOURNI PAI (50% prix repas)
2021/2022	+0,05 €	3,30 €	3,30 €	6,18 €	6,18 €	6,18 €	1,65 €

Le conseil adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

24_2021 – FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021

Annuellement, le conseil vote les frais de scolarité de l'année écoulée à appliquer aux communes dont les enfants sont inscrits à l'école de La Fleur Bleue.

La répartition des dépenses engagées par la commune du TREHOU se fait comme suit :

	MATERNELS	ELEMENTAIRES
EFFECTIF	36	49
ATSEM	19 020	0
PERSONNEL CLASSE ET ENTRETIEN	15588	8238
EDF	3900	5317
TEL/@	457	623
FOURNITURES SCOLAIRES	1887	2569
TICKETS SPORT	1724	2347
VOYAGE SCOLAIRE		
SUBVENTION ECOLE	232	318
COPIEUR/INFORMATIQUE	339,4	440,6
contrats maintenance	275	375
BATIMENTS	3506	4774
TOTAL	46927,87	25001,63
FRAIS DE SCOLARITE	1 303,55 €	510,24 €

Le conseil adopte à l'unanimité les frais de scolarité ci-dessus et autorise le Maire à émettre les facturations aux communes concernées.

25_2021 – DM N°2 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Afin d'équilibrer le budget une correction est à porter sur la DM précédente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	diminution des crédits	augmentation des crédits	diminution des crédits	augmentation des crédits
D 6811 - Dotat° aux amort.	0	5766,63	0	
R.73111 Impôts locaux				5766,63
TOTAL FONCT.	0	5766,63	0	5766,63
INVESTISSEMENT				
R-28041582: amort.	0	0	0	5766,63
D- 2041582 Travaux	0	28833,14	0	0
D-2315 Travaux	28833,14	0	0	0
TOTAL INV	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	5766,63	0	5766,63

Le conseil approuve à l'unanimité cette projection.

Questions diverses

- Compte rendu de la commission Finances

- Etat d'avancement du projet de lotissement
- Le commerce : présentation du projet de repreneurs en mairie le 16/07/21 à 19h00.
- Pot du maire : 28/08/2021
- Choix du bardage de la garderie : composite imitation bois